
Adresse des élèves et des instituteurs de la jeunesse à Rouen, qui font hommage à la Convention d'hymnes et cantiques, lors de la séance du 30 messidor an II (18 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse des élèves et des instituteurs de la jeunesse à Rouen, qui font hommage à la Convention d'hymnes et cantiques, lors de la séance du 30 messidor an II (18 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 262;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23866_t1_0262_0000_5

Fichier pdf généré le 21/07/2021

recû le Décret Solennel, nous vous avons exprimé Son Vœu; nous vous l'émettons de nouveau.

Le Peuple de Troyes abhorre les Conspirateurs, les assassins, les partisans de la tyrannie; La Convention est le Centre où elle tendra toujours.

La liberté, l'Egalité, la République une et Indivisible où la mort, voila notre vœu, et celui de tout le Peuple de notre Commune. S. et F. ».

Fernand DE LA PORTE, herard DRET, GUEU, CUISINS,
NONDOT (*agent nat.*)
[et une signature illisible (*secrét.*)]

5

Les élèves des deux sexes des écoles françaises publiques, enseignées par le citoyen Germain Lenormand et sa femme, instituteurs de la jeunesse à Rouen, adressent à la Convention des hymnes et des cantiques dont ils lui font hommage.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Rouen, 29 prair. II] (2).

« Sauveurs de la République,

Nous avons reçu avec sensibilité la preuve de l'accueil favorable de la Convention Sur l'Adresse que nous lui avons adressée.

Nous désirons que Notre Demande obtienne tout le Succès Nécessaire pour l'Exécution d'une Entreprise Capable de célébrer les Mœurs et les Vertus Sociales afin de la mettre en pratique et que leurs germes fassent croître en Nos Âmes de profondes racines.

Nous vous adressons le premier hommage des Sentimens des Instituteurs et Elèves de Nos Ecoles envers l'Etre Suprême.

Nous espérons que la Convention daignera en accepter l'hommage. Notre Instituteur Va S'occuper d'autres hymnes et Chants Civiques pour Célébrer les fêtes décadaires décrétées d'après le rapport de Maximilien robespierre.

Oui, Législateurs, Nous Chanterons le Peuple français, Son Courage Sa Valeur et Nous Volerons au Secours du Malheur il y a dans notre Commune un aveugl Né Il est encore dans la Jeunesse : Il est Pere de famille Il nourrit Son Vieux Pere; il a nourri le Vieux Pere de Sa femme : lui qui par le malheur devait être à la charge de la Société a au contraire Sept personnes à Sa charge Eh bien Cet aveugle est excellent musicien. Il mettra en musique Les Chants de Notre Instituteur et Nos Pères, témoins des Elans de nos cœurs, en Verseront des Larmes de Joye

Jamais aucune Idée de fanatisme N'entrera dans le plan de Nos fêtes Civiques et pour la première fois Les Voutes du temple élevé à la superstition retentiront des Cris d'allégresse d'un Peuple Libre Nous y ferons la Lecture de nos loix; de Ces Loix qui font frémir les Pervers et qui annéantiront les Despotés.

(1) P.V., XLI, 319. Bⁱⁿ, 3 therm (1^{er} suppl^t).

(2) F¹⁷ 1010^D, pl. 2, 3869.

Nos Peres n'auront bientôt plus un Seul Enfant qui ne Sache lire écrire et qui ne connaisse l'éten-due de Ses devoirs Sociaux La Génération Va prendre une face Nouvelle Et nos Sages Législateurs qui bravent à chaque pas mille morts et à qui nos Corps Serviront de rempart Seront Sur leurs Vieux ans les Objets précieux de nos Soins, et de nos Sollicitudes Nous le Jurons dans la Jeunesse et Nos forces dans l'âge mur consolideront ce serment inviolable

Nous Vous Adressons, Citoyens Législateurs, les Listes Contenant Nos Noms Nous y joignons le premier Livre Classique que Notre Instituteur a fait imprimer pour l'usage de Nos Ecoles

Le Calendrier National et les hymnes et les Chants civiques que nous Savons par cœur

Nous Vous adressons pareillement un travail destiné à Servir de premier Livre Classique qui S'il mérite l'approbation de la Convention Nous Servira dans Nos Ecoles et sans doute dans les Autres classes destinées à l'Instruction de la Jeunesse.

Nous Vous demandons encore une faveur bien précieuse C'est Celle de nous adresser le bulletin de la Convention Nationale ainsi que le recueil des actions héroïques des défenseurs de la Patrie.

Germain Le Normand Notre Instituteur le recevait tous les Jours du temps qu'il était le Principal des Ecoles françaises publiques de la Commune de Rouen; mais depuis que le Comité d'Instruction est établi par la Municipalité de rouen Le Citoyen Le Normand a été privé de Son Etat de Principal des Ecoles et forcé d'enseigner une Ecole particulière Il avait obtenu Cette place en 1791 à la Suite d'un Concours public lors de l'Expulsion des frères Lazaristes et quand dans le mois de Germinal dernier les Ecoles primaires furent établies dans la république conformément au Décret du 29 frimaire Le Citoyen Le Normand reclama la Continuation de Sa Surveillance tant Sur les Instituteurs que Sur les Eleves il lui fut observé par les officiers Municipaux que le Décret ne faisait point mention de Cette place de Surveillant qui Cependant deviendra indispensable dans les grandes Communes

Ainsi depuis que Notre Instituteur est privé de Son Etat il est aussi privé du bulletin de la Convention Si Vous Croyés Législateurs que l'envoi puisse lui être Continué Nous vous promettons d'en faire un bon usage.

CARRÉ, LE NORMAND fils, BRASSIN, DESCROIZILLE,
VAUTIER (*Censeurs des deux Ecoles*)
Germain LE NORMAND, CAHIERRE LE NORMAND

Instruction publique

Liberté

Egalité

Liste des Ecolières de la Clâsse enseignée par la Citoyenne Cahierre, Femme Le Normand, Instituteur de la Jeunesse de Rouen.

N ^o	Noms
1488	Gallais
1609	Joret
1673	Paullin
1674	Paullin
1751	Seyer
1810	Baudard
1821	Quenot